



Julien DENORMANDIE,
ministre auprès de la ministre de
la Cohésion des territoires et des
Relations avec les collectivités
territoriales, Chargé de la Ville et
du Logement

Paris, 18 mars 2019

Communiqué de presse

Julien Denormandie lance l'appel à projets « cohabitations solidaires » : un nouveau tremplin pour l'accueil et l'intégration des réfugiés en France

Depuis 2015 la société civile s'est largement mobilisée pour favoriser l'accueil et l'intégration des réfugiés en France. Certains ont proposé leur toit par le biais de diverses initiatives de solidarité. Le ministère chargé du logement a accompagné cette mobilisation citoyenne entre 2017 et 2018 au travers de l'expérimentation « Hébergement citoyen de réfugiés chez les particuliers ». Très vite, ce dispositif est apparu comme un véritable accélérateur de l'intégration.

En visite dans les locaux de SINGA France, association sélectionnée en 2017, pour le déploiement de l'hébergement citoyen au travers de son programme CALM (Comme à la maison), Julien Denormandie a réaffirmé sa volonté de poursuivre et d'élargir cette dynamique. Un nouvel appel à projets vient donc encourager et soutenir pour 2019 la mise en œuvre de « dispositifs de cohabitation solidaire » dans un cadre interculturel.

« Au-delà d'un engagement solidaire, les familles que j'ai rencontrées ce matin ont vécu un enrichissement personnel et une expérience inoubliable. L'hébergement citoyen est un tremplin exceptionnel pour l'intégration des réfugiés sur notre territoire. Il faut continuer. »

Cet appel à projets sera piloté par la délégation interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement (Dihal), en partenariat avec la délégation interministérielle à l'accueil et l'intégration des réfugiés (Diair), la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et la direction générale des étrangers en France (DGEF). Ce dispositif vise à encourager l'accueil de réfugiés au domicile de particuliers ainsi que les colocations entre réfugiés et personnes issues de la société civile (étudiants et jeunes actifs par exemple). Il sera mis en œuvre par des associations partenaires.

Il apportera un soutien financier pour l'accompagnement de 500 personnes réfugiées en 2019. Ce financement intégrera des missions d'identification des personnes réfugiées, des familles

accueillantes ou des colocataires, de suivi et de médiation en cas de besoin, ainsi que d'accompagnement global des réfugiés, pendant une durée allant de 3 à 12 mois.

L'ambition du ministre est d'encourager la dynamique citoyenne en soutenant une démarche qui permet l'émergence de réseaux de solidarité et favorise le vivre ensemble et l'enrichissement culturel.

L'EXPERIENCE DE L'HEBERGEMENT CITOYEN (2017-2018)

L'expérimentation conduite en 2017 et 2018 par le ministère chargé du logement et pilotée par la délégation interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement (Dihal) a permis de structurer l'accueil de réfugiés chez des particuliers en partenariat avec 11 associations pilotes. Cette expérimentation a mis en lumière le fait que **l'hébergement citoyen constitue un véritable tremplin vers l'intégration pour les personnes accueillies**. La cohabitation avec des familles permet aux réfugiés de s'approprier rapidement les codes culturels de notre société, d'accélérer l'apprentissage de la langue et d'appréhender de manière plus positive le quotidien.

Bénéficiant d'un accompagnement social assuré par les associations partenaires, les personnes accueillies ont majoritairement accédé à des solutions de logement adapté à la fin de la période d'hébergement, ont largement progressé dans leur maîtrise de la langue française et ont enclenché leur insertion professionnelle. Au-delà, ces périodes de cohabitation ont favorisé les rencontres, l'émergence de réseaux de solidarité, de liens amicaux sociaux et professionnels, encourageant ainsi le vivre ensemble.

Contact presse : 01 40 81 81 20

www.cohesion-territoires.gouv.fr

[@Min_Territoires](#)